

Des ressources pour le BTS ESF...

**BC5 - PARTICIPER À LA DYNAMIQUE  
INSTITUTIONNELLE ET PARTENARIALE**

# **LA POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES : LA SOCIÉTÉ FACE AU VIEILLISSEMENT ET À LA DÉPENDANCE**

**Date de publication :** Octobre 2023

**Rédacteur :** Thierry BOUFFECHOUX, enseignant de STMS de l'académie de Normandie

Ce dossier documentaire et pédagogique vise à accompagner les enseignants de STMS dans la préparation de leurs enseignements en BTS ESF. Il ne vise pas à être exhaustif concernant le bloc de compétences 5 mais à proposer un certain nombre de ressources variées, utiles.



Article en ligne



Site



Rapport



Vidéo



Brochure

## SOMMAIRE

### LA POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES : LA SOCIÉTÉ FACE AU VIEILLISSEMENT ET À LA DÉPENDANCE

<b>1. Le vieillissement, un phénomène démographique et un défi social</b>	p.3
<b>2. Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées</b>	p.4
<b>3. L'isolement social des personnes âgées</b>	p.4
<b>4. Le département, acteur institutionnel</b>	p.6
4.1. Les schémas départementaux de gérontologie	p.6
4.2. ADPA (Allocation départementale personnalisée d'autonomie) et évaluation de l'autonomie	p.7
4.3. Les points d'information locaux	p.8
<b>5. L'hébergement des personnes âgées, la liberté de choisir son habitat en question</b>	p.9
5.1. EHPAD	p.9
5.2. Vivre à domicile ou en institution	p.10
5.3. La solution de l'habitat inclusif et intergénérationnel	p.10
<b>6. La politique de l'autonomie : la perte d'autonomie reconnue en tant que risque social</b>	p.11
6.1. Prévention de la perte d'autonomie	p.12
6.2. Risque de perte d'autonomie	p.12
6.3. CNSA et branche autonomie	p.12

## LA POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES : LA SOCIÉTÉ FACE AU VIEILLISSEMENT ET À LA DÉPENDANCE

### 1. LE VIEILLISSEMENT, UN PHÉNOMÈNE DÉMOGRAPHIQUE ET UN DÉFI SOCIAL



PAPON Sylvain. [Bilan démographique 2022 – L'espérance de vie stagne en 2022 et reste inférieure à celle de 2019](#). INSEE première, n°1935, 17 janvier 2023.

**Note de lecture** : Le bilan démographique de la population française permet aux étudiant.es une mise en perspective des différentes strates par âge de la population et de prendre conscience de son vieillissement.



Conseil d'Etat. [Vieillesse, un défi social \(9h30-12h45\)](#). YouTube, 22 avril 2022, 3h31.



Conseil d'Etat. [Vieillesse, un défi social \(14h30-16h30\)](#). YouTube, 22 avril 2022, 2h01.

**Note de visionnage** : Le Conseil d'Etat a consacré la journée du 21 avril 2022 à la problématique du vieillissement de la population. Ces deux vidéos permettent d'assister à ce colloque intitulé « Vieillesse, un défi social ». L'introduction de Didier Tabuteau revient sur l'histoire et l'avenir de la politique de la vieillesse. Il est bien sûr possible de choisir son chapitre favori par la suite. Au programme une 1<sup>ère</sup> table ronde consacrée au vieillissement et à ses enjeux démographiques et sociétaux (Jean Viard, Claude Jeandel, Emmanuel Vigneron) ; la 2<sup>ème</sup> table ronde traite des enjeux actuels des politiques sociales du vieillissement (Michel Borgetto, Martine Gaboyer, Claire Granger) ; enfin la 3<sup>ème</sup> table ronde clôt cette journée en étudiant la nouvelle branche autonomie de la Sécurité sociale (Dominique Libault, Martine Vignau, Jérôme Voiturier). A noter que sur le site du Conseil d'Etat il est possible d'écouter la version audio de ce colloque.

**Présentation** : « Avec un Français sur cinq âgé de plus de 65 ans, la question du vieillissement de la population devient un enjeu démographique et social majeur. Comment adapter la société aux personnes âgées ? Comment prévenir la perte d'autonomie et répondre au défi de la dépendance de nos aînés ? Le 22 avril dernier, le Conseil d'État a consacré sa 11<sup>ème</sup> édition des entretiens en droit social à ces questions. »



LIBAULT Dominique. [Vers un service public territorial de l'autonomie](#). 17 mars 2022, 161 p.

**Note de lecture** : Le 17 mars 2022, Dominique Libault remettait son rapport « Vers un service territorial de l'autonomie » à Mme Bourguignon (ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, chargée de l'Autonomie) et à Mme Cluzel (secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées). Le rapport préconise un rapprochement territorialisé des différents acteurs de l'autonomie : du sanitaire et du social d'une part, et des collectivités territoriales, de l'État, des ARS et de la Sécurité sociale d'autre part. L'objectif : mieux coordonner l'ensemble de ces acteurs pour assurer une véritable continuité de l'accompagnement.

## 2. NIVEAU DE VIE ET PAUVRETÉ DES PERSONNES ÂGÉES



INSEE. [Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées](#). INSEE Références, 27 mai 2021.

**Note de lecture** : Un article dont les graphiques sont commentés par des analyses très éclairantes. Ces données peuvent faire l'objet d'un travail d'analyse par les étudiant.es. Afin d'obtenir des statistiques récentes, INSEE Première consacre son n°1940 (8 mars 2023) à la comparaison des niveaux de vie et de la pauvreté des personnes âgées à la population française : [Après 75 ans, des niveaux de vie moins élevés mais un taux de pauvreté inférieur à la moyenne de la population](#)

4



LEROUX isabelle (ss la direction de). [L'aide sociale aux personnes âgées](#). In *L'aide et l'action sociale en France – Perte d'autonomie, handicap*, Panoramas de la DREES, édition 2022, pp.71-125.

**Note de lecture** : L'une des parties de cet ouvrage est consacrée aux personnes âgées : niveau de vie, pauvreté, isolement, perte d'autonomie et aidants, aides sociales, APA, ASH, établissements d'hébergement, coût. Une mine statistique précieuse que l'on peut consulter à loisir pour actualiser ses connaissances et envisager un travail avec les étudiant.es sur le profil des personnes âgées ou sur la problématique de l'hébergement par exemple.

## 3. L'ISOLEMENT SOCIAL DES PERSONNES ÂGÉES



Pour les personnes âgées. [Agir contre l'isolement des personnes âgées](#). 11 juillet 2022.

**Note de lecture** : L'isolement des personnes âgées en milieu rural et en milieu urbain est un phénomène croissant. La lutte contre les conséquences de l'âge est aujourd'hui une priorité, cet article présente une définition, les causes, les conséquences ainsi que les pistes de lutte envisageables. Un éclairage récent, psycho-social important pour la compréhension par les étudiant.es du phénomène du vieillissement.

**Extrait de l'article** : « Pour le Conseil économique social et environnemental, l'isolement social est « la situation dans laquelle se trouve la personne qui, du fait de relations durablement insuffisantes dans leur nombre ou leur qualité, est en situation de souffrance et de danger. Les relations d'une qualité insuffisante sont celles qui produisent un déni de reconnaissance, un déficit de sécurité et une participation empêchée. Le risque de cette situation tient au fait que l'isolement prive de certaines ressources impératives pour se constituer en tant que personne et accéder aux soins élémentaires et à la vie sociale. »



BRUNEL Mathieu, EIDELIMAN Jean-Sébastien. [La sociabilité et l'isolement social des seniors](#). Les Dossiers de la DREES, n°98, juillet 2022, 32 p.

**Note de lecture** : Les personnes âgées souhaitent demeurer à domicile au grand âge, toutefois cette enquête met en évidence qu'avec l'âge et la dépendance les liens avec leur réseau amical se distendent et se recentrent sur le noyau familial. Par ailleurs, on observera une différence notable entre femmes et hommes. A lire donc dans l'objectif d'étudier avec les étudiant.es les conditions de vie des personnes âgées et de débattre sur la nécessité ou non de quitter le domicile au quatrième âge.

**Extrait de la présentation de la DREES :** « *L'enquête Capacité Aides et REssources des seniors (CARE-Ménages) réalisée par la DREES, a été réalisée auprès de 10 628 seniors entre mai et octobre 2015. Elle s'intéresse aux difficultés qu'ils rencontrent dans les activités de la vie quotidienne, aux aides qu'ils reçoivent ainsi qu'à leurs conditions de vie, et en particulier à leur sociabilité. L'analyse menée ici s'intéresse notamment aux liens entre sociabilité, isolement et vieillissement chez les personnes de 60 ans ou plus vivant en domicile ordinaire.* »



AUGERE-GRANIER Marie-Laure, McELDOWNEY James. [Les personnes âgées des zones rurales de l'Union Européenne - Problèmes de fond et enjeux](#). Parlement européen, service de recherche du Parlement européen, décembre 2020, 47 p.

**Note de lecture :** Élargir la situation de l'isolement des personnes âgées en milieu rural au plan de l'Europe permet de comparer les situations pays par pays. Un travail d'exploitation de documents et d'analyse (notamment en comparant la situation française à d'autres pays de l'Union : la répartition des plus de 65 ans en zone urbaine ou en zone rurale, ou encore la santé et l'accès aux soins et enfin en matière de technologie et de fracture numérique – pp.2-13) que les étudiant.es pourront compléter, par exemple, par une série d'exposés oraux à partir de cette analyse approfondie.

**Extrait de la présentation :** « *À partir de l'étude du profil démographique des personnes âgées vivant dans les zones rurales de l'Union européenne, la présente analyse aborde toute une série de questions, notamment les répercussions de la pandémie de COVID-19, et présente des exemples d'initiatives qui ont été mises en œuvre pour répondre aux besoins des personnes âgées. Elle examine également la question du renouvellement des générations au sein de la population agricole de l'Union et met en évidence les points de vue des parties prenantes concernées. La dernière partie, intitulée « Perspectives », traite de ces résultats à la lumière du processus législatif en cours dans le cadre de la nouvelle politique agricole commune, du prochain cadre financier pluriannuel, ainsi que de l'instrument de relance Next Generation EU.* »



Petits frères des pauvres. [Solitude et isolement des personnes âgées en France - Quels liens avec les territoires ?](#) Rapport, 30 septembre 2019, 120 p.

**Note de lecture :** Territoires et isolement, une thématique essentielle pour les étudiant.es qui travaillent sur la territorialisation de l'action sociale et son adéquation aux besoins des publics.

**Extrait de l'introduction :** « *Depuis trois ans, à l'occasion du 1er octobre, Journée internationale des personnes âgées, nous publions un rapport concernant la solitude et l'isolement des personnes âgées. Un premier baromètre « Solitude et isolement, quand on a plus de 60 ans en France en 2017 » nous avait permis de constater de fortes inégalités territoriales avec des régions plus frappées par l'isolement que d'autres. Notre rapport 2018 « L'exclusion numérique des personnes âgées » avait également pointé des inégalités territoriales en matière d'accès et d'usages numériques. Il est rapidement devenu évident, face au bouleversement démographique généré par la longévité accrue de la population et aux enjeux que représente l'inclusion de nombreux aînés confrontés au vieillissement et à un isolement de plus en plus marqué, de réaliser cette année une étude et un rapport inédits consacrés aux liens entre la solitude, l'isolement de nos aînés et les territoires.* »



CAMPÉON Arnaud. [L'envers du vieillissement « réussi » : de la solitude au suicide des personnes âgées en France.](#) In *Rhizome*, 2019, n° 74, pp. 3-4.

**Note de lecture** : Un article important qui aborde le vieillissement sous son aspect tragique. Une étude documentée de la solitude au grand âge, de l'écartement de la société au désarroi. Un article qui peut permettre aux étudiant.es d'aborder et d'étudier les conséquences psycho-sociales du vieillissement.

**Extrait** : « [...] l'accent mis sur l'accroissement continu de la longévité tend parfois à occulter l'expérience douloureuse de certaines épreuves du grand âge, notamment lorsque les conditions d'un « vieillissement réussi » ne sont pas réunies [...]. »

6



POIREL Maylis. [Mobilité des personnes âgées dans les territoires ruraux : quelles perspectives en France ?](#) TraHs (Trajectoires Humaines Transcontinentales), n°12, 7 décembre 2021.

**Note de lecture** : Sur le site de l'Université de Limoges, un article de fond relatif à l'isolement des personnes âgées. Outre le constat de ce phénomène d'isolement social lié à la mobilité des personnes âgées, cet article propose des solutions alternatives. Un des intérêts de l'article de Maylis Poirel est de présenter une problématique peu étudiée : la mobilité en milieu rural.

**Extrait du résumé** : « [...] Dans quelle mesure les solutions alternatives à la voiture individuelle déployées dans les territoires ruraux rencontrent-elle les personnes âgées ? Comment concilient-elles les différents objectifs et différents publics qui leur sont attribués ? Nous chercherons à répondre à ces questions en analysant dans un premier temps le cas d'un service rural alternatif à la voiture individuelle pensé spécifiquement pour les personnes âgées, puis en ouvrant, dans un second temps, à d'autres solutions adressées à un public plus large. [...] »



FAUCHIER-MAGNAN Emilie, FENOLL Bertrand, TOCHE Olivier. [Soutenir les aidants en levant les freins aux solutions de répit.](#) Rapport IGAS, n°2022-032R, décembre 2022, 167 p.

**Note de lecture** : Les aidants constituent le maillon indispensable à la prise en charge au quotidien des personnes âgées dépendantes et vulnérables. Après le constat d'un épuisement et d'un risque d'épuisement, la mission à l'origine de ce rapport dresse un panorama des solutions de répit existantes pour les aidants et des freins à leur développement, elle constate que les financements pour soutenir l'offre de répit (cf. Stratégie Agir pour les aidants, 2019) sont restés modestes par rapport aux ambitions initiales. La mission préconise donc des remédiations nécessaires au soutien d'un accompagnement social majoritaire dans notre pays (entre 8 et 11 millions d'aidants).

## 4. LE DÉPARTEMENT, ACTEUR INSTITUTIONNEL

### 4.1. Les schémas départementaux de gérontologie



Département du Val de Marne. [Schéma pour l'autonomie 2020-2025 : des actions en faveur des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des aidants.](#) 80 p.

**Note de lecture** : Un schéma départemental est un document d'orientation et de planification de la mise en œuvre de la politique d'un département afin d'aboutir à une perspective globale concernant un public déterminé (personnes âgées, personnes handicapées, enfants...) : diagnostic des besoins,

priorités et objectifs communs. Tout ceci pour une période de 5 ans (conformément à l'article 18 de la loi 2002-2). Voici un exemple de schéma pour l'autonomie (2020-2025) dans le département urbain du Val-de-Marne en Ile-de-France. La [synthèse Facile à Lire et à Comprendre](#) (FALC) est un outil de première compréhension qui facilitera le travail d'exploitation documentaire des étudiant.es.



Département de la Marne .[Lancement su schéma départemental gérontologique 2023-2028](#). 29 septembre 2022.

**Note de lecture** : L'intérêt de cet article en ligne est de préciser la méthodologie et la planification de la rédaction d'un schéma départemental. Un [dossier de presse](#) vient compléter l'ensemble.

**Extrait de la présentation** : « À partir de l'analyse des besoins des usagers et des ressources disponibles, il [le schéma départemental gérontologique] permet **de faire évoluer les dispositifs existants et de créer des actions nouvelles en faveur du bien-vieillir**.

*D'ici novembre 2022 et jusqu'en avril 2023, neuf groupes de travail vont organiser **des ateliers d'échanges et des espaces numériques collaboratifs** qui permettront d'enrichir les orientations stratégiques en tenant compte des réalités du terrain. Déjà, au début de l'été 2022, **des enquêtes** avaient été proposées à tous les seniors marnais. Elles ont permis **à plus de 1.700 d'entre eux d'exprimer leurs attentes**. Après restitution en mai 2023 et une période de rédaction en été 2023, le document devrait être **adopté définitivement par l'assemblée départementale à l'automne 2023**. »*

#### 4.2. ADPA (Allocation départementale personnalisée d'autonomie) et évaluation de l'autonomie



CCAS Noisy-le-Sec. [Convention pour l'accompagnement des parcours des personnes âgées à domicile, la réalisation de primo-évaluations et l'évaluation pour l'Allocation départementale personnalisée d'autonomie](#). 3 octobre 2022, 18 p.

**Note de lecture** : Le rôle du département, chef de file de l'action sociale, exige une articulation et une organisation de son action sociale à destination des publics vulnérables. Le Schéma départemental pour l'autonomie et l'inclusion des personnes âgées et des personnes en situation de handicap 2019-2024 du département de Seine-Saint-Denis est le document essentiel de cette planification. La Convention passée entre le Département et le CCAS de la ville de Noisy-le-Sec illustre la nécessité d'une complémentarité de tous les acteurs concernés et d'un maillage territorial optimal assurée par les DAC (Dispositifs d'Appui à la Coordination). Il s'agit pour les étudiant.es d'un modèle de convention partenariale.

**Extrait de la convention (p.2) :**

Aussi, le Département affirme dans son Schéma départemental pour l'autonomie et l'inclusion des personnes âgées et des personnes en situation de handicap 2019-2024 son intention de construire un dispositif global de prévention (objectif 8) et de fluidifier la coordination (objectif 9). Il a engagé une réorganisation de la coordination départementale, en vue de déployer de façon plus équitable l'offre de service de coordination sur le territoire. Cette démarche est concomitante à celle de convergence des dispositifs d'appui à la coordination (DAC), répartis par « territoire de coordination ».

Afin de renforcer l'articulation de l'ensemble des acteurs du territoire en faveur de la population âgée, dans une logique de lisibilité et de complémentarité, le Département a établi en partenariat avec les DAC, la CNAV, l'AGIRC-ARRCO, les GHT et l'ARS un protocole pour un guichet intégré départemental pour les seniors et leurs aidants.

Ce protocole repose sur un partenariat étroit entre le Conseil départemental et les DAC, qui portent conjointement la nouvelle organisation ainsi projetée. Il propose une articulation forte avec les communes, afin de partir d'une offre et d'une organisation avant tout locales pour accompagner au mieux les personnes.



Pour les personnes âgées. [Evaluation de la perte d'autonomie](#). Dossier en ligne.

**Note de lecture** : Sur le portail national pour les personnes âgées et leurs proches, un dossier complet et concret sur les modalités d'évaluation, les visites d'évaluation à domicile, la grille AGGIR et les différents GIR. Un rappel de notions anté-baccalauréat pour les étudiant.es issu.es des filières professionnelles et technologiques de la santé et du social.

#### 4.3. Les points d'information locaux



Pour les personnes âgées. [Les points d'information locaux dédiés aux personnes âgées](#). 21 avril 2023.

**Note de lecture** : CLIC, Point Info Sénior, Maison du Bel âge, Point info autonomie, Service senior...autant de dénomination des points d'information locaux dédiés aux personnes âgées et à leurs familles. Leur objectif commun est un accompagnement adapté et individualisé. Leurs missions vont de l'écoute au conseil aux aidants familiaux en passant par l'information, les conseils aux professionnels et le soutien à la personne âgée. Cette page fait le point sur les missions, les liens vers l'annuaire des points d'information locaux, des plateformes d'accompagnement et de répit pour les aidants et une vidéo présentant le point d'information local. A souligner que le lien vers l'annuaire des points d'information locaux permet en outre d'accéder à d'autres ressources (annuaire des départements pour l'APA et les démarches en ligne, un comparateur de prix, l'annuaire des EHPAD, l'annuaire des résidences autonomie, l'annuaire des services d'aide et de soins à domicile).



Département du Calvados. [Centres locaux d'information et de coordination gérontologique \(CLIC\)](#)

**Note de lecture** : Après une présentation générale des CLIC et de leurs missions, cette page permet d'accéder à une cartographie des CLIC dans le département du Calvados ainsi qu'à des fiches pratiques classées en rubriques : Vie à domicile, Accueil et hébergement, Aide-droits-démarches, Santé-soins, Vie sociale-prévention-loisirs-transports. Un lien Calameo, destiné aux aidants familiaux, renvoie vers



un dépliant à feuilleter (« Je suis aidant dans le Calvados »). Enfin il est possible de télécharger la liste des CLIC du département ainsi qu'un rapport d'activité. Autant d'outils concrets à exploiter avec les étudiant.es dans le cadre de la présentation des structures d'accueil et d'information.

## 5. L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES, LA LIBERTÉ DE CHOISIR SON HABITAT EN QUESTION

9

### 5.1. EHPAD



Défenseur des droits. [Suivi des recommandations du rapport sur les droits fondamentaux des personnes âgées accueillies en EHPAD](#). Janvier 2023, 20 p.

**Note de lecture :** Le « scandale » médiatisé des EHPAD a donné lieu à des ouvrages d'investigation, des annonces des pouvoirs publics, des rapports de suivi dont celui du Défenseur des droits, en date de 2021, qui formulait 64 propositions. Le présent rapport revient, en 2023, sur le suivi et établit le constat selon lequel les droits fondamentaux des résidents ne sont toujours pas respectés.

**Extrait de l'introduction :** « À la suite de ces constats et de ces révélations, le ministère des Solidarités et de la Santé a décidé de renforcer les contrôles des 7 500 EHPAD dès mars 2022, pour une période de deux ans, ce qu'il convient de saluer. Cependant, alors même que les autorités publiques semblent avoir été sensibles aux constats et aux recommandations de la Défenseure des droits et s'être engagées à prendre des mesures, l'institution continue de recevoir des réclamations individuelles à ce sujet. En effet, depuis mai 2021, 281 nouvelles réclamations ont été reçues, dénonçant des atteintes aux droits, notamment au droit à une prise en charge et à un accompagnement adaptés. Plus de 46% de ces saisines alertent sur les entraves à la vie privée et familiale et à la liberté d'aller et venir des résidents. »

### 5.2. Vivre à domicile ou en institution



CARRERE Amélie. [Vivre à domicile ou en institution : quels sont les déterminants de la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées ?](#) In *Regards*, 2020, N° 57, pp.127-139.

**Note de lecture :** Vieillir à domicile est le souhait majoritaire des personnes âgées en France, les politiques publiques actuelles tendent à favoriser cette tendance. Par ailleurs l'offre en établissement est actuellement insuffisante. Enfin, la décentralisation confiant au département la politique gériatrique, il convient d'observer sur les territoires de véritables disparités de types d'aide, de ressources socio-économiques et de prix. Cet article présente le système de prise en charge de la perte d'autonomie, puis les déterminants et éléments décisifs qui influent sur le choix des personnes âgées concernées.

**Extrait de l'introduction :** « Sous l'effet des dynamiques démographiques, sociales et sanitaires, les besoins de prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie progressent, se complexifient et se diversifient. Ces évolutions invitent à s'interroger sur les réponses apportées à la fois par la sphère privée et publique pour prendre en charge ces besoins complexes dans un contexte marqué par une politique affichée en faveur du « vieillir à domicile » et une décentralisation de la politique gériatrique. Cet article mobilise différents articles scientifiques pour identifier à la fois les facteurs

de la demande de prise en charge et les contraintes d'offre pour comprendre les décisions des personnes âgées dépendantes quant à leur lieu de prise en charge. »



Caen.fr. [Résidences seniors de la Ville de Caen](#). 2021, 16 p.

**Note de lecture :** Les résidences seniors s'adressent plus particulièrement aux personnes âgées autonomes. Cette brochure présente les résidences autonomes du CCAS de Caen qui répondent à l'ensemble des conditions nécessaires et reconnues « résidences autonomie » (loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement ou ASV, du 28 décembre 2015). Un document concret exploitable par les étudiant.es.

**Extrait de l'édito :** « La Ville de Caen à travers son Centre communal d'action sociale (CCAS) déploie une palette diversifiée de services, prestations et actions en faveur des retraités et personnes âgées, guidée par l'objectif de favoriser le libre choix :

- une offre diversifiée d'animations et d'accompagnement à la vie sociale,
- un pôle complet de services à domicile,
- pour les seniors caennais les plus fragiles : un service spécifique d'information sur les droits et de suivi des dossiers d'aide.

La Ville de Caen se distingue en outre par un vaste panel de solutions en matière d'habitat, pour chaque étape du parcours résidentiel après 60 ans. Je vous invite à découvrir avec cette brochure l'offre la moins connue et pourtant importante : les résidences seniors. Pour celles et ceux d'entre vous encore autonomes mais qui cherchez la sécurité d'une présence 24h/24, la possibilité de partager des temps conviviaux, l'accès facilité à la blanchisserie ou la restauration, et la proximité des services et commerces, l'un des 400 appartements proposés par le CCAS pourrait vous intéresser... [...] »

### 5.3. La solution de l'habitat inclusif et intergénérationnel



DEGREMONT Marie, JOHNSON LE LOHER Clarisse, SARANGA Karen, KUHN-LAFONT Anna. [Quand les babyboomers auront 85 ans - Projections pour une offre d'habitat adapté à l'horizon 2020-2050](#). Haut-Commissariat au Plan, 9 février 2023, 52 p.

**Note de lecture :** En 2050, les plus de 85 ans seront près de 5 millions. Dans un contexte marqué par les scandales médiatisés des EHPAD, le report de la loi Grand Âge et la nécessité d'anticiper et de prévenir les fragilités des populations âgées, ce rapport permet de connaître ce public, ses besoins et son état de santé et d'envisager des politiques publiques adaptées. En effet, il s'agit dans ce rapport de formuler des propositions tenant compte les modes de vie des personnes âgées et de la liberté de choisir son habitat.

**Extrait de la préface :** « Mais au-delà de la démographie et de l'état de santé, nous avons voulu insister sur une (r)évolution de nature plus sociologique : les 85 ans et plus des années 2030-2050 constituent la première génération des babyboomers confrontés à la dépendance. Ceux-là même qui sont nés à partir de 1945 et avaient 23 ans en mai 68 n'appréhenderont pas leur vieillissement comme l'ont fait les générations précédentes. Élevés dans les valeurs de liberté et d'autonomie, ces nouveaux seniors voudront être maîtres de leur destin et auront plus à cœur d'anticiper leur propre avancée en âge. Plus enclins à choisir leur mode de prise en charge, les Seniors de demain auront le choix entre trois stratégies : rester chez soi, se trouver un « nouveau chez soi » ou vivre en Ehpad. »



Pour les personnes âgées. [L'habitat intergénérationnel](#). 7 juillet 2022.

**Note de lecture** : L'habitat intergénérationnel est le symbole de l'habitat alternatif à l'hébergement des personnes âgées. Ce sont les bailleurs sociaux qui en initient les projets en partenariat avec des investisseurs privés et des associations. Cet article répond aux principales questions : qui est concerné, le fonctionnement, le coût, les aides possibles et le lien vers les points d'information locaux (cf. supra). Il est possible de compléter cela par l'intervention en classe d'un bailleur social.



Habitat et humanisme. [L'habitat intergénérationnel](#).

**Note de lecture** : Habitat et humanisme, association fondée par le Père Devert en 1985, a pour objectif de loger les individus et les familles les plus vulnérables au sein des villes avec le souci de la mixité sociale. Grâce à des investisseurs privés, le mouvement étoffe une offre de logement originale, sous forme d'entrepreneuriat social, l'habitat intergénérationnel notamment. Cette page présente la philosophie, les résultats et renvoie vers les programmes réalisés, en cours ou projetés.

A signaler, le lien vers [le programme de déploiement sur toute la France](#). On peut trouver également les [réalisations et projets en cours](#), accompagnés de fiches descriptives.

Ces pages exploitées par les étudiant.es pourront servir de transition vers les problématiques du logement, ou vers l'habitat inclusif pour les personnes en situation de handicap, ou enfin constituer une introduction à la mixité sociale dans le cadre de la politique de la ville et des territoires.

**Extrait de l'introduction** : « [...] pour répondre aux problématiques croisées de l'isolement et de la précarité, notamment celles liées à l'âge, Habitat et Humanisme expérimente des habitats intergénérationnels regroupant des personnes d'âges et de situations différents (seniors, jeunes, familles, notamment monoparentales), toutes isolées et à faibles ressources. L'objectif visé est de susciter une dynamique de convivialité et de solidarité de voisinage, propice au vivre ensemble et à l'insertion de chacun, et en ce qui concerne les personnes âgées, au maintien à domicile. »

## 6. LA POLITIQUE DE L'AUTONOMIE : LA PERTE D'AUTONOMIE RECONNUE EN TANT QUE RISQUE SOCIAL



GIRAUD Olivier, LE BIHAN-YOUIYOU Blanche. [Les politiques de l'autonomie : vieillissement de la population, handicap et investissement des proches aidants](#). In *Politiques sociales : l'état des savoirs*, La Découverte, « Recherches », 2022, pp.115-133.

**Note de lecture** : Un article qui met en perspective les problématiques désormais liées du handicap et de l'autonomie, une introduction intéressante possible pour les enseignant.es.

**Extrait de la présentation relative à l'autonomie** : « Au début des années 2000, les mesures prises par les pouvoirs publics semblent aller dans le sens d'une prise en compte de ces critiques. La notion d'autonomie est ainsi mobilisée pour qualifier les nouveaux dispositifs introduits pour répondre aux besoins des familles confrontées à la vulnérabilité de leur proche. Associée à une vision positive de la vieillesse conçue comme résultat d'un parcours social, l'autonomie renvoie aux espaces de liberté de la personne qu'il s'agit de préserver tout au long de la vie. Ainsi, la nouvelle prestation introduite en juillet 2001 s'appelle l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Cette volonté affichée de

*s'affranchir de la vision médicale de la dépendance se traduit également par la création de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) après le choc de la canicule de 2003 et la vague de décès de personnes âgées isolées qu'elle a causée en France. »*

#### 6.1. Prévention de la perte d'autonomie



CHASSANG Michel. [La prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement](#). CESE, avril 2023, 98 p.

**Note de lecture** : Le CESE a remis en octobre 2022 un rapport dont l'avis compte double : prévention de la perte d'autonomie au grand âge (personnes âgées et personnes handicapées) et le financement de la perte d'autonomie après la création de la 5<sup>ème</sup> branche de la Sécurité sociale. La synthèse en début d'avis est une introduction suffisante.

**Extrait** : « Conséquence de l'arrivée à des âges élevés des générations nombreuses du baby-boom mais aussi de l'allongement de la durée de vie, le vieillissement de la population française sera le phénomène démographique marquant des prochaines décennies. En réalité, une « seconde révolution de l'âge » se dessine : celle qui verra, au sein même de la population âgée, le nombre de « très âgés » prendre une place de plus en plus grande. La perte d'autonomie n'est pas une fatalité. Mais dans une société massivement plus âgée, sa prévalence sera bien plus élevée. Et les inégalités sont fortes face à ce risque : elles sont sociales mais aussi géographiques et liées au genre. Elles montrent toute l'importance d'une approche multisectorielle de la prévention de la perte d'autonomie. »

#### 6.2. Risque de perte d'autonomie



APF France Handicap. [L'ambition d'une politique autonomie pour garantir le libre choix et la pleine participation sociale des personnes en situation de handicap et des personnes âgées](#). Juin 2020, 6 p.

**Note de lecture** : Après la création de la 5<sup>ème</sup> branche « autonomie », l'APF nourrit le débat sur l'autonomie en faisant valoir son point de vue dans une contribution qui insiste sur le fait que 35 millions de personnes sont concernées : il s'agit de garantir aux personnes âgées en perte d'autonomie et aux personnes handicapées le droit de choisir leur vie, de décider, de participer à la vie sociale et d'exercer pleinement leurs droits, ceci sans oublier les proches aidants. Très instructif et surtout très éclairant sur la frontière entre le handicap et la situation des personnes âgées en perte d'autonomie.

#### 6.3. CNSA et branche autonomie



CNSA. [Le Conseil de la CNSA vote un budget qui marque la montée en puissance de la branche Autonomie](#). 16 décembre 2022.

**Note de lecture** : La création de la 5<sup>ème</sup> branche « autonomie » ne lève pas pour autant le débat sur la prise en charge de la perte d'autonomie. La question de son financement est essentielle, la CNSA a voté un budget prévisionnel pour 2023 et doit aussi envisager la pérennité du budget et la nécessité d'un solde positif dans un contexte inflationniste, au moment de la montée en charge de cette nouvelle branche.

**Extrait de l'introduction :** « Le budget initial 2023 de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) qui s'établit à 38,6 milliards d'euros est à la fois garant de la continuité des mesures structurantes déployées en 2022, mais aussi le vecteur des mesures nouvelles portées par le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS). »



CNSA. [Les chiffres-clés de l'aide à l'autonomie](#). 2022, 27 p.

**Note de lecture :** Chiffres, graphiques, statistiques, tout ce qu'il est utile de connaître pour les étudiant.es en ce qui concerne le champ de la perte d'autonomie et de sa politique de prise en charge : personnes âgées dépendantes, personnes en situation de handicap, élèves handicapés, budgets, financements, emploi, professionnels, MDPH...

**Extrait de la présentation :** « La treizième édition des Chiffres clés de l'aide à l'autonomie met à la disposition des acteurs et des décideurs du secteur médico-social les données disponibles en 2022. Depuis le 1er janvier 2021, la CNSA gère la branche autonomie de la Sécurité sociale. Elle devient ainsi le pendant de l'Assurance maladie, de l'Assurance retraite ou encore de la Caisse nationale d'allocations familiales. Elle soutient l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées en contribuant au financement des aides individuelles versées aux personnes, ainsi qu'au financement des établissements et des services qui les accompagnent, en veillant à l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire national. En 2022, la CNSA consacre plus de 35 milliards d'euros à l'aide à l'autonomie des personnes âgées ou handicapées ».